



—
**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**

TOI + MOI + EUX + LES RÉSEAUX SOCIAUX

Collège Jean Monnet, Flers,
année scolaire 2019-20

© Isabelle Bombois Mahieu, CLEMI Caen

**73 élèves
de 5e B – C – D et E
ont répondu au
questionnaire.**

**Qu'est-ce qu'un réseau
social ?**

Les réseaux sociaux

=

**Sites web basés
autour de l'interaction sociale.**

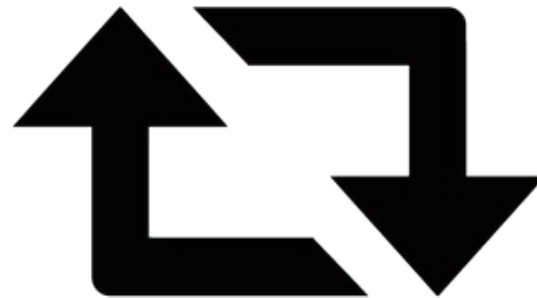
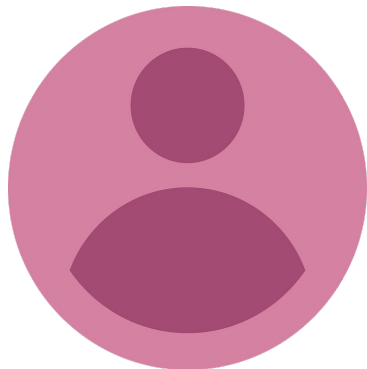
→ des partages et
des échanges
d'informations avec
d'autres membres
de la communauté.



Les réseaux sociaux

=

Présence de fonctionnalités interactives permettant le contact avec d'autres membres :



Ne sont pas des réseaux sociaux ...

Les médias sociaux de publication = blogs, sites participatifs (wiki...).

Le site de votre établissement, l'Educ de Normandie

Les médias sociaux de discussion = les forums de discussions et les VOIP, les messageries instantanées.

Skype, WhatsApp, Messenger, Discord.

NI ...

Deezer

site d'écoute de musique à la demande

Amino

application type forum où les utilisateurs discutent dans des tchats ou postent du contenu en rapport avec un thème précis (communautés).

PSN

PlayStation Network, service de jeux multijoueurs

Twitch

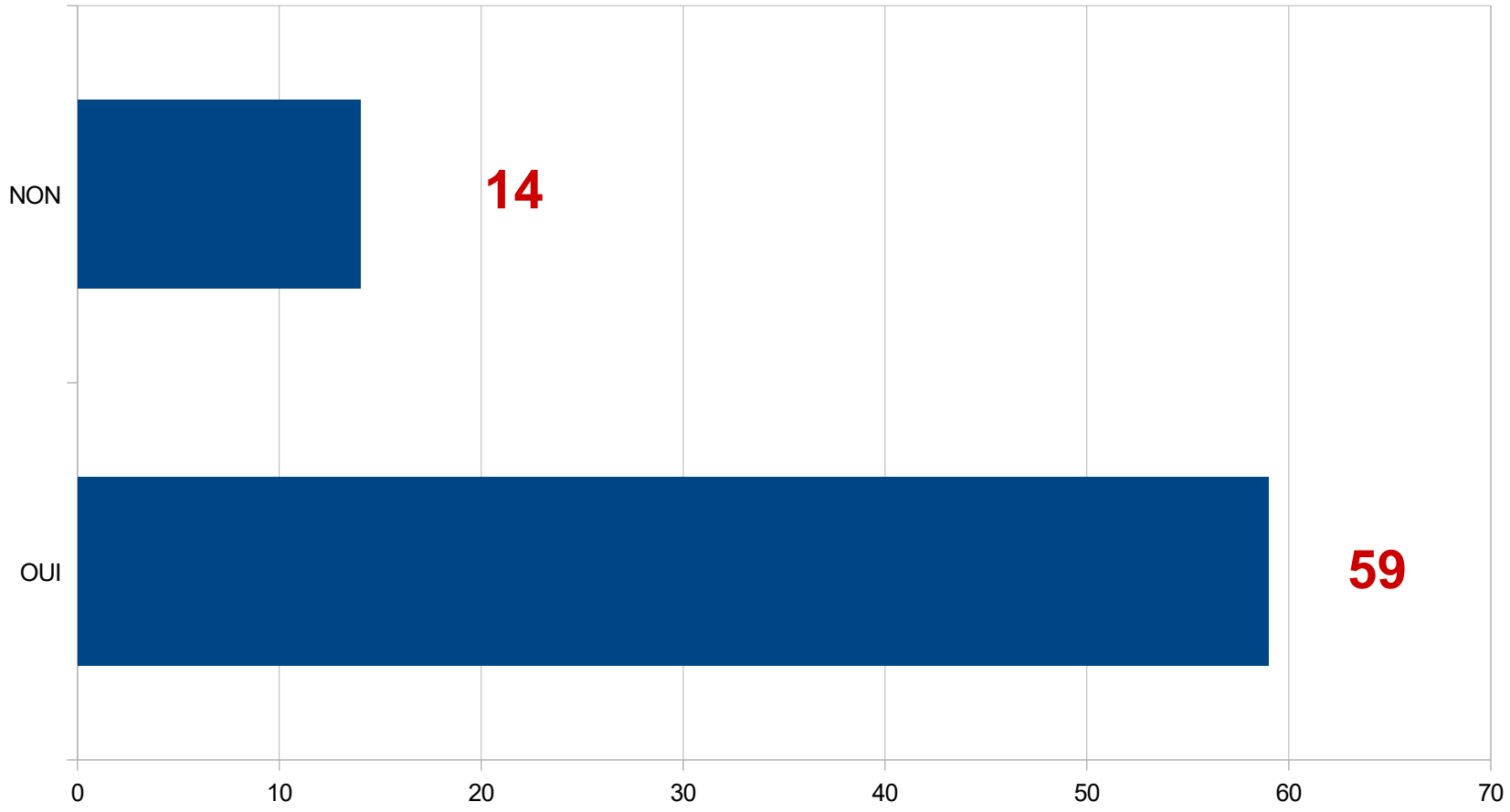
canal de webtv dédié aux jeux vidéos

**Par contre,
sont des réseaux sociaux ...**

Snapchat, Instagram, Youtube, Pinterest,

Tik tok, Facebook, Twitter.

Es-tu présent sur les réseaux sociaux ?



POURQUOI NON ?

Trop jeune. 60 %

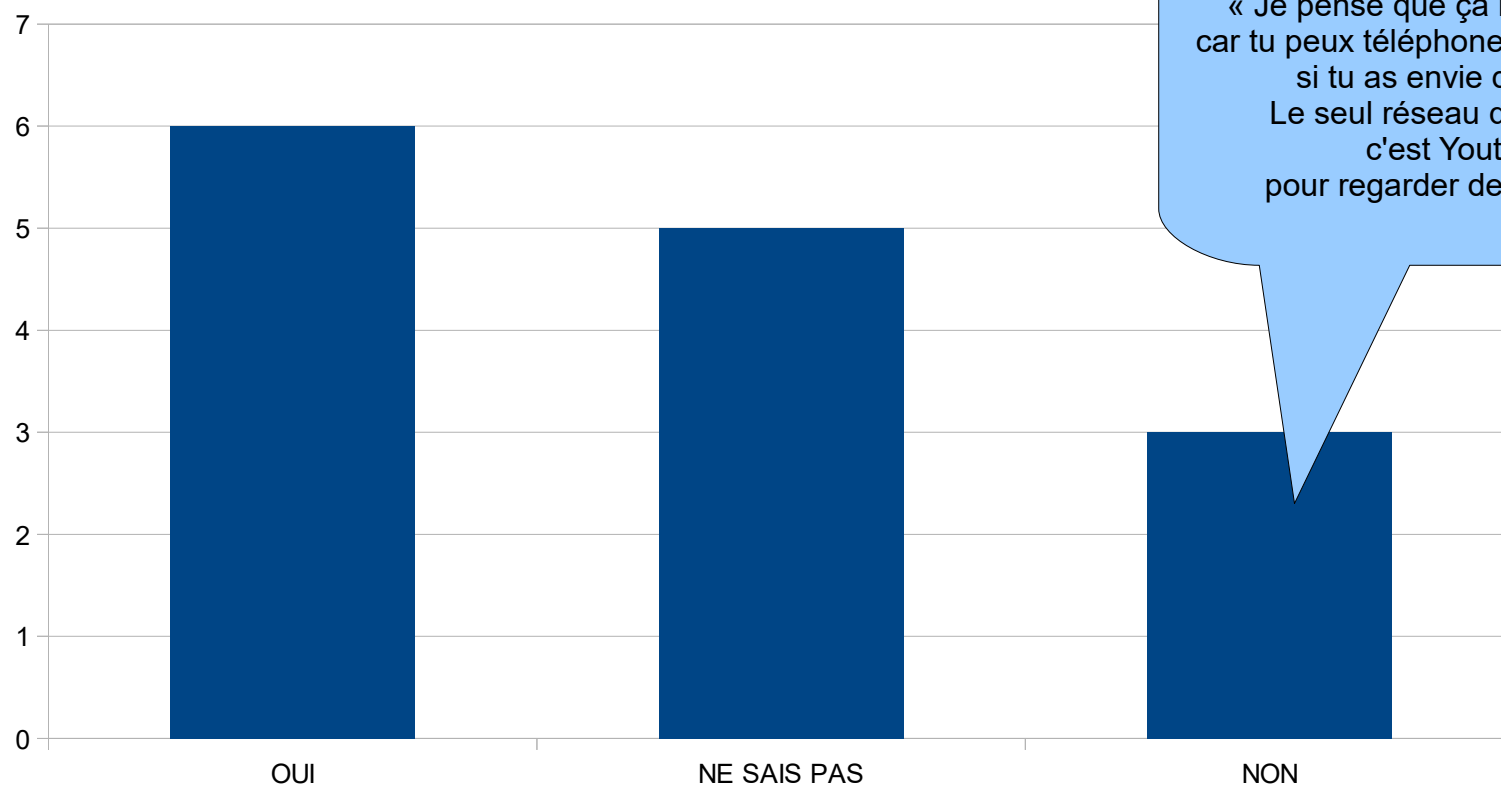
Tu n'en a pas envie et tu préfères te consacrer à d'autres choses. 50 %

On te l'interdit. 36 %

J'en ai peur. 35 %

Pour des raisons matérielles 33 %

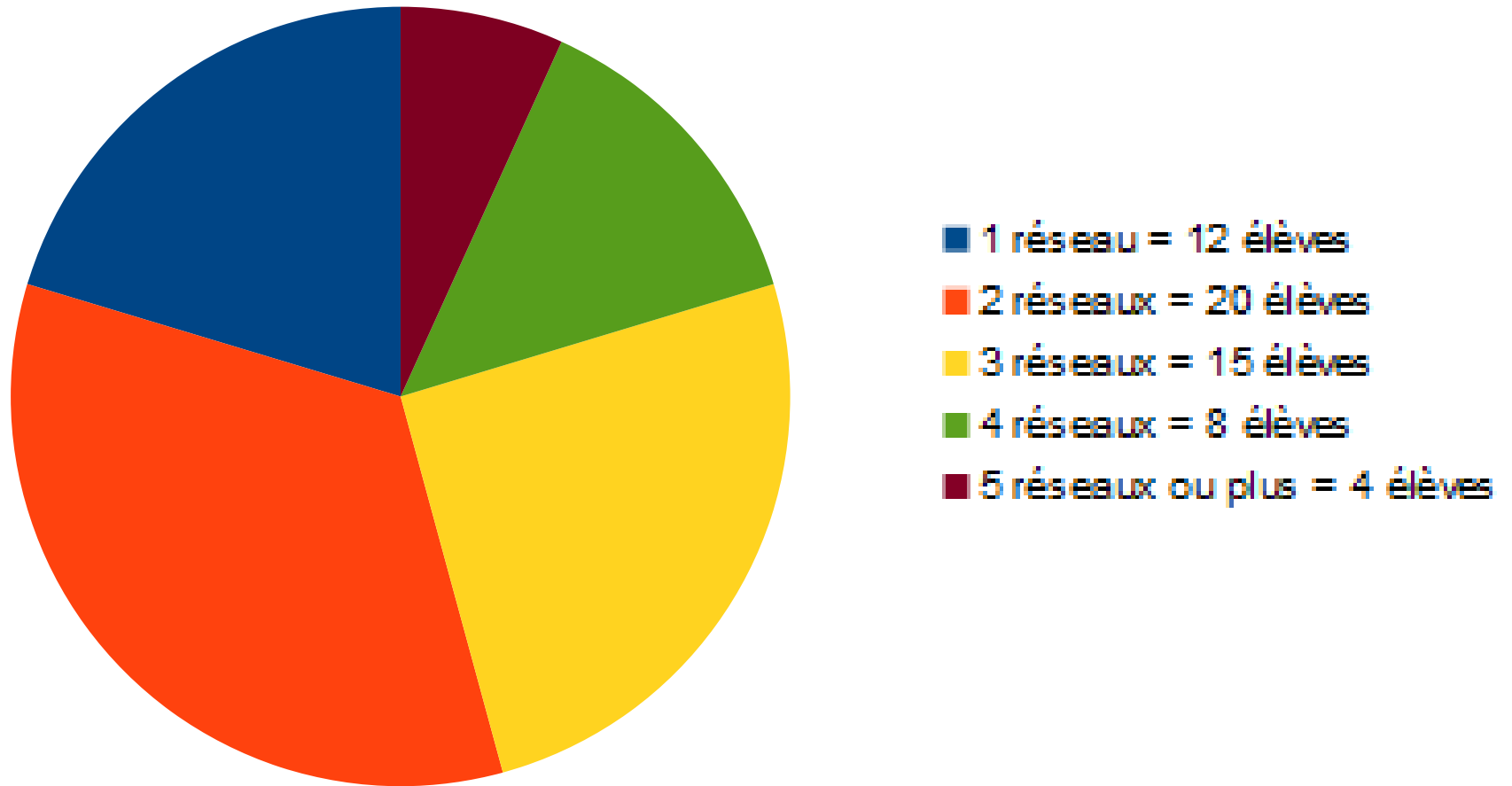
Aujourd'hui, tu n'as pas de comptes. Mais envisages-tu plus tard d'en avoir un ?



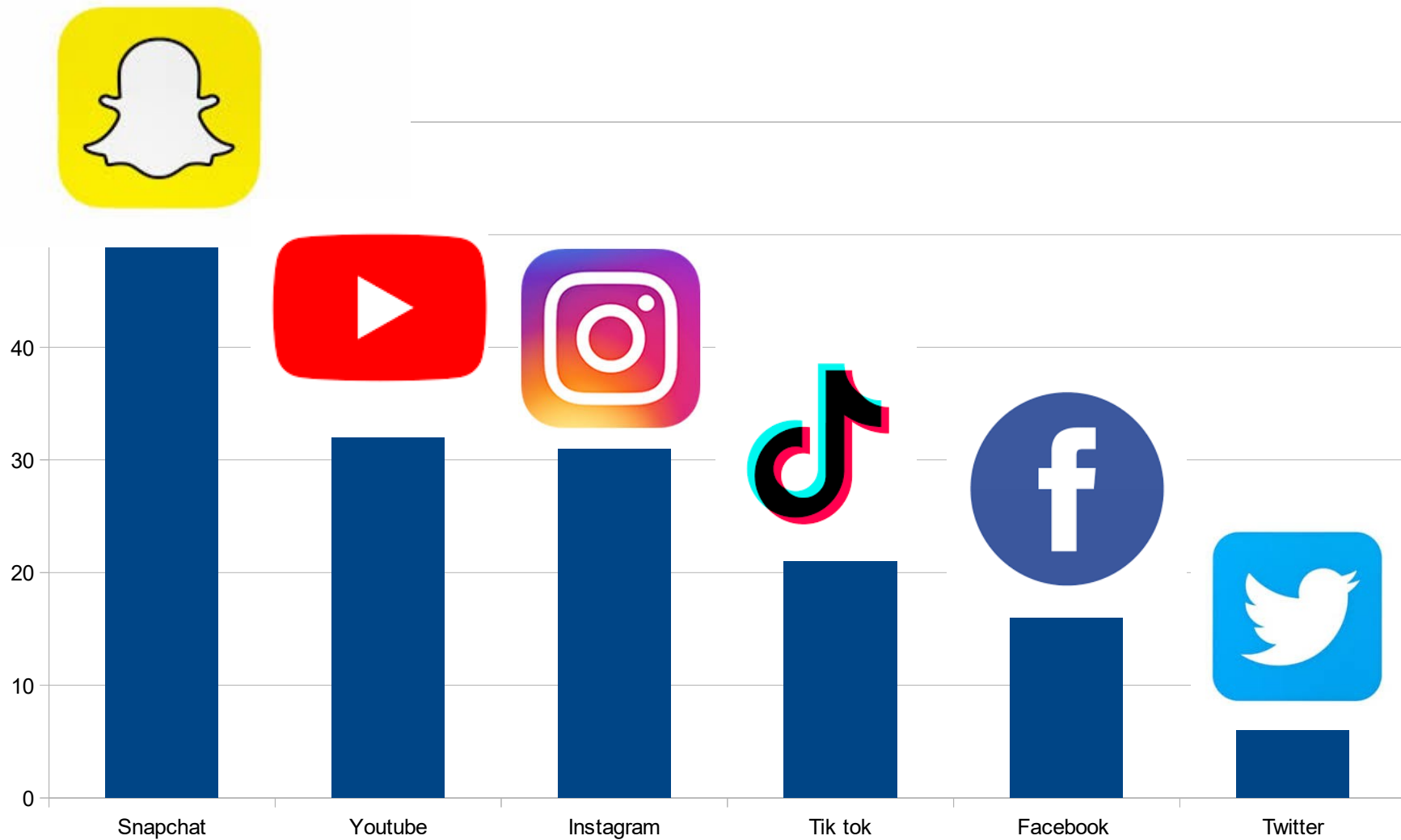
« Je pense que ça ne sert à rien car tu peux téléphoner à tes proches si tu as envie de parler. Le seul réseau que j'aime, c'est Youtube pour regarder des vidéos. »

**ET CEUX PRÉSENTS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX ?**

À combien de réseaux sociaux es-tu inscrit ?



Quels sont tes réseaux sociaux préférés ?



TOP 3

DES RÉSEAUX SOCIAUX CHEZ LES 11-18 ANS



83% des 11-14
92% des 15-18

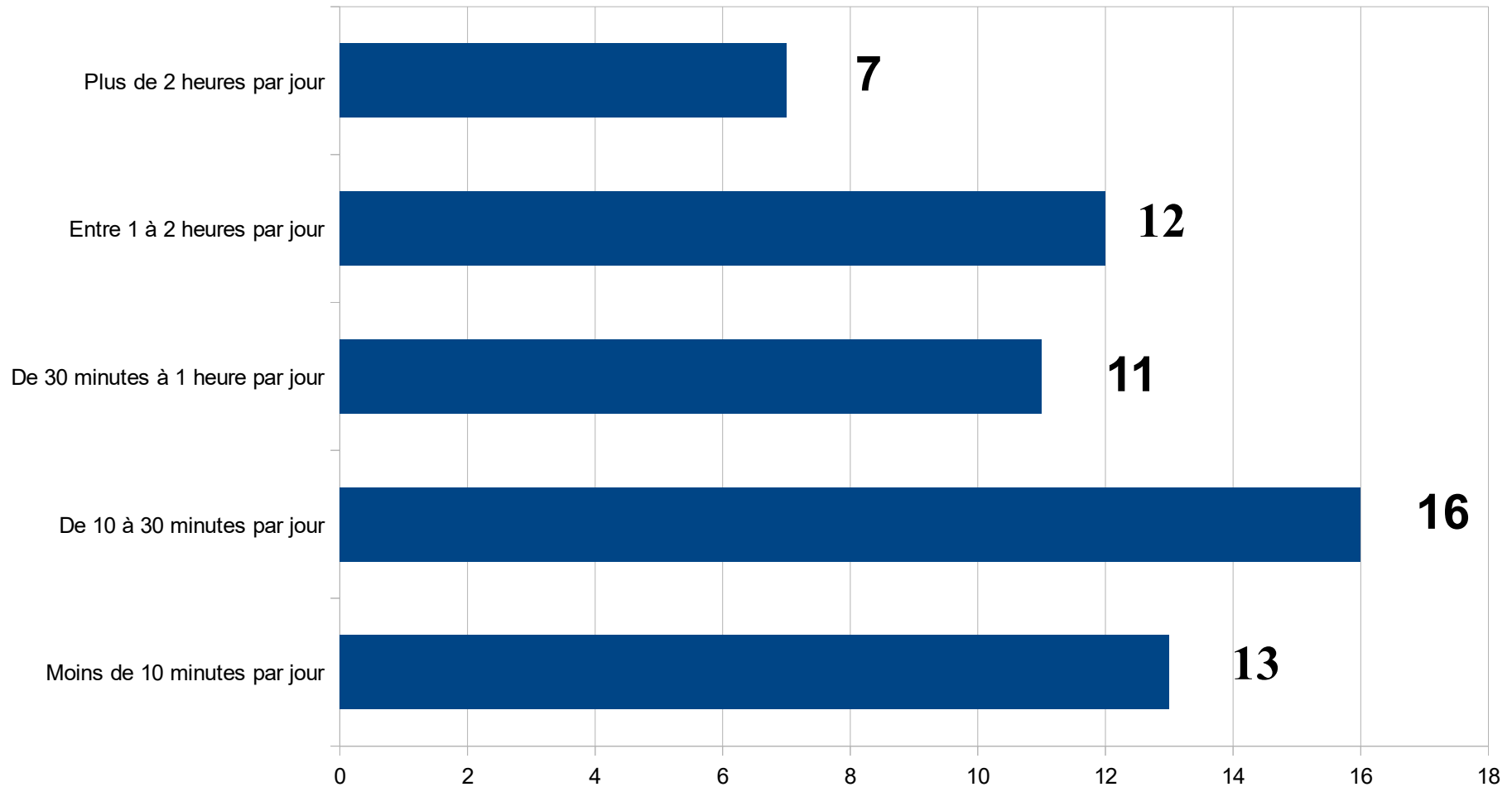


73% des 11-14
81% des 15-18

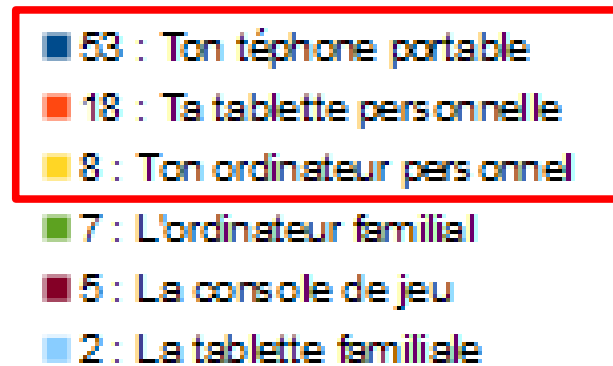
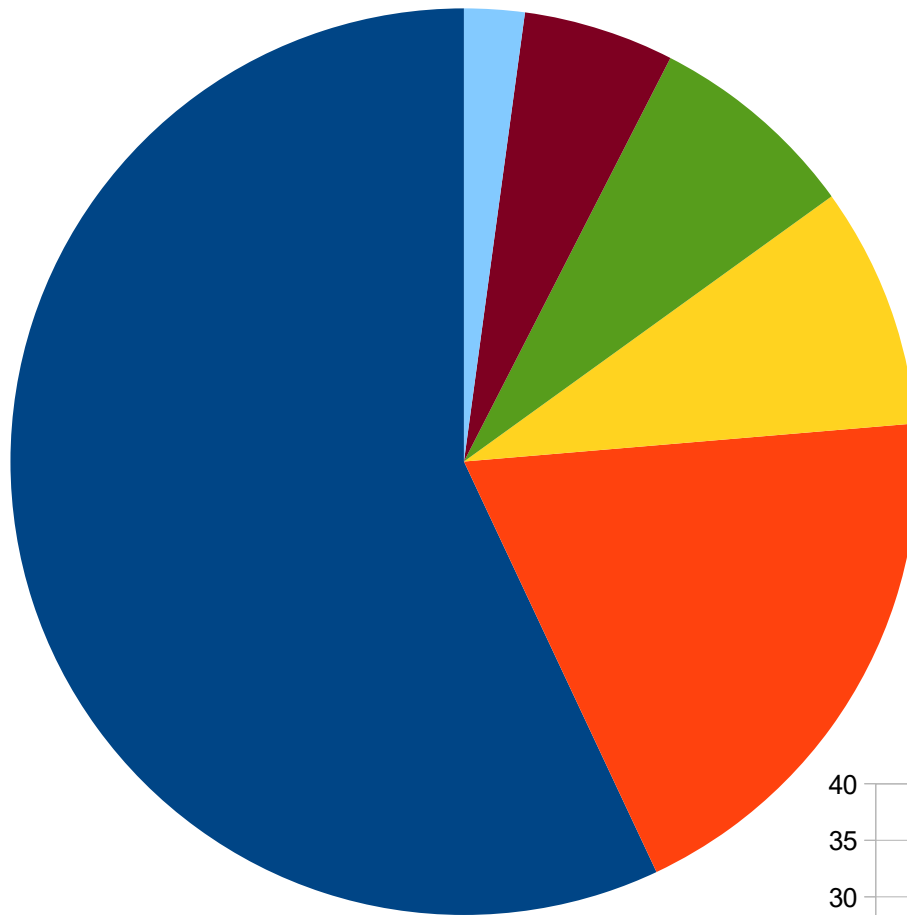


66% des 11-14
70% des 15-18

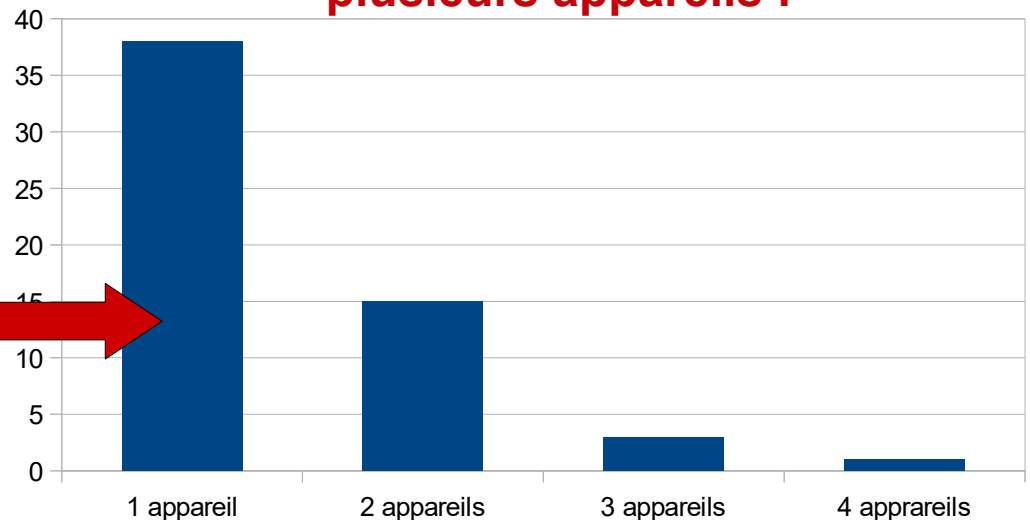
Combien de temps par semaine passes-tu sur les réseaux sociaux ?



Sur quel(s) équipement(s) les consultes-tu ?



Plusieurs d'entre vous utilisent plusieurs appareils !



90 % : Ton téléphone portable
10 % : Ta tablette personnelle

QUE FAIS-TU SUR UN RESEAU SOCIAL ...

Tu y **parles, tu y discutes.** → 80 %

Tu t'y **amuses.** → 31 %

Tu y joues à des **jeux gratuits.** → 30 %

Tu t'y **informes.** → 25 %

Tu y diffuses des **photos et des vidéos.** → 20 %

Tu te sers de la **messagerie** présente. → 11 %

Tu y testes ta **popularité.** → 10 %

Tu t'y sens **plus grand.** → 3 %

DANS LA NORMALITÉ ... OU PAS ?

©Génération numérique

ÉTUDE SUR LES PRATIQUES NUMÉRIQUES DES 11-18 ANS

<http://davidfayon.fr/wp-content/uploads/2018/01/Etude-Generation-Numerique-janvier-2018.pdf>

Réalisée en ligne du 13 novembre 2017

au 11 janvier 2018 auprès de 11 056 jeunes âgés de 11 à 18 ans.

© Junior Connect 2017

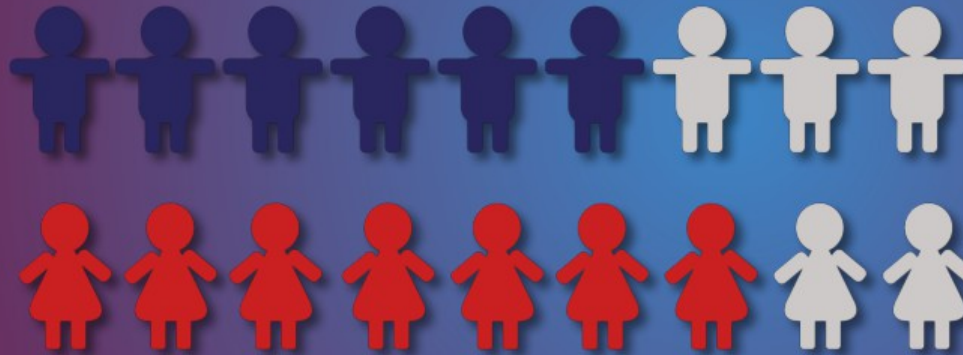
<https://www.ipsos.com/fr-fr/junior-connect-2017-les-jeunes-ont-toujours-une-vie-derriere-les-ecrans>

Créée à l'initiative des groupes Bayard, Milan et Disney Hachette Presse,
repose sur l'interrogation on line de 4 700 enfants et jeunes de moins de 20 ans,

Le recueil a eu lieu de septembre à décembre 2016.

ADOS

LES 11-18 ANS DE + EN + NOMBREUX
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



68% des garçons

78% des filles



68% des garçons et 78% des filles de 11 à 18 ans y sont présents.

60% des 11-12 ans y ont aussi au moins un compte.

80 % pour l'ensemble des 5es du collège !

81 % des 13-19 ans possèdent leur propre **smartphone**.

36 % des 7-12 ans et 34 % des 13-19 ans ont leur propre **tablette**.



Nomophobie

61% ont un appareil numérique en permanence avec eux

31% se réveillent pour le consulter

Penses-tu être accro aux réseaux sociaux ?

Oui = 31 %

Non = 69 %

Penses-tu être accro aux réseaux sociaux ?



Oui = 31 %
Non = 69 %

Notre objectif :

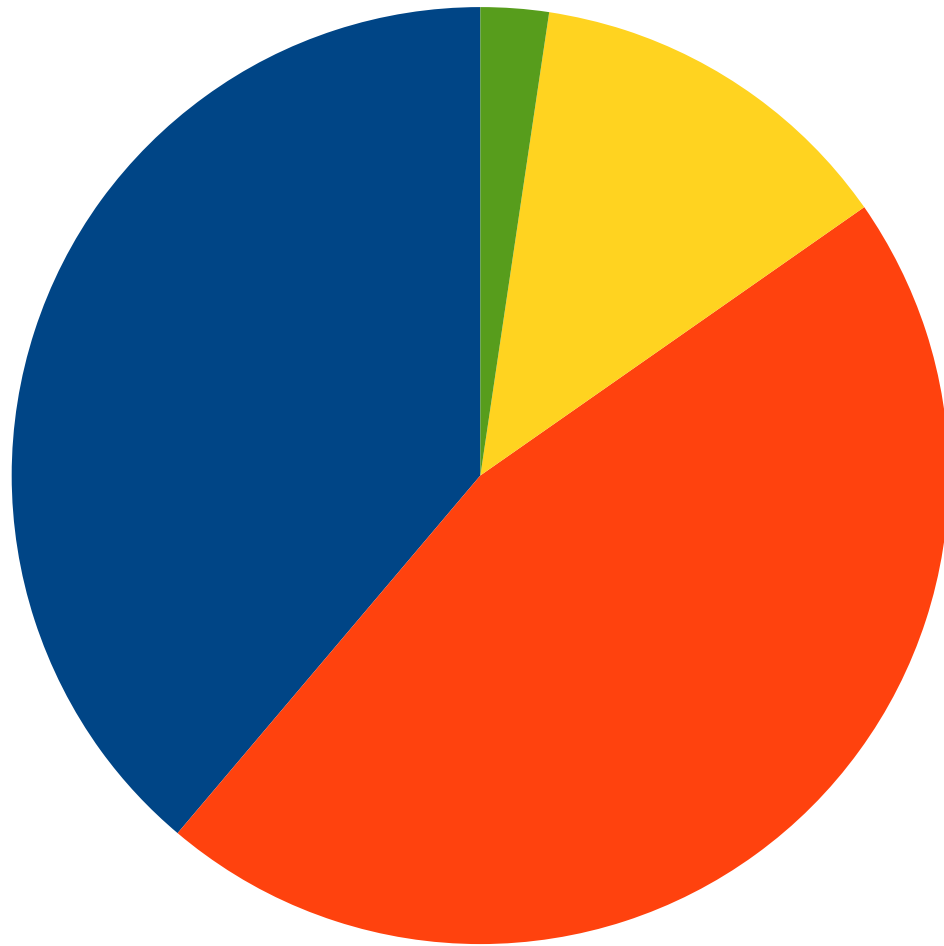
**VOUS FAIRE PASSER
D'UTILISATEURS
À
USAGERS
DES RÉSEAUX SOCIAUX !**

***En quoi ce que je publie engage
ma responsabilité
et celle de mes responsables légaux ?***



**Jusqu'à votre majorité, vos
parents ou responsables
légaux sont responsables,
aux yeux de la loi, de ce que
vous publiez.**

Que publiez-vous sur les réseaux sociaux ?



■ Des textes et des commentaires

■ Des photos, des vidéos et des sons dont je suis l'auteur

■ Des photos, des vidéos et des audios dont je ne suis pas l'auteur

■ Des liens vers des pages internet

**Quels réflexes adopter pour
publier tout cela sans risque ?**

Règle n°1 :
Respecter l'âge légal
d'inscription !

Majorité numérique (7/02/18)

Dans le cadre de la RGPD
*Règlement Général sur la Protection des
Données*

15 ans = âge à partir duquel un mineur peut s'inscrire sur des réseaux sociaux sans autorisation parentale.

Pour les mineurs qui ont **entre 13 et 15 ans**, les députés ont prévu la mise en place d'un double consentement, des parents et de leur enfant.

95%
**d'entre vous
se sont inscrits
au moins à un
réseau social
avant leurs
13 ans.**

Pourquoi 13 ans ?

Certains contenus sont inadaptés à des enfants !

TERRORISME

RACISME

SEXISME

CONTENU
ANXIOGÈNE

PORNOGRAPHIE

VIOLENCE

Manque de recul et de connaissances pour comprendre et analyser les informations qui circulent sur les réseaux.

RÉFLEXES À AVOIR :

Je préviens si je suis tombé sur un contenu inadapté et je ne diffuse pas ce type de contenu !

Je ne diffuse que des informations que je comprends.

Règle n°2 :
Respecter le droit à l'image et
le droit d'auteur

Droit à l'image ?

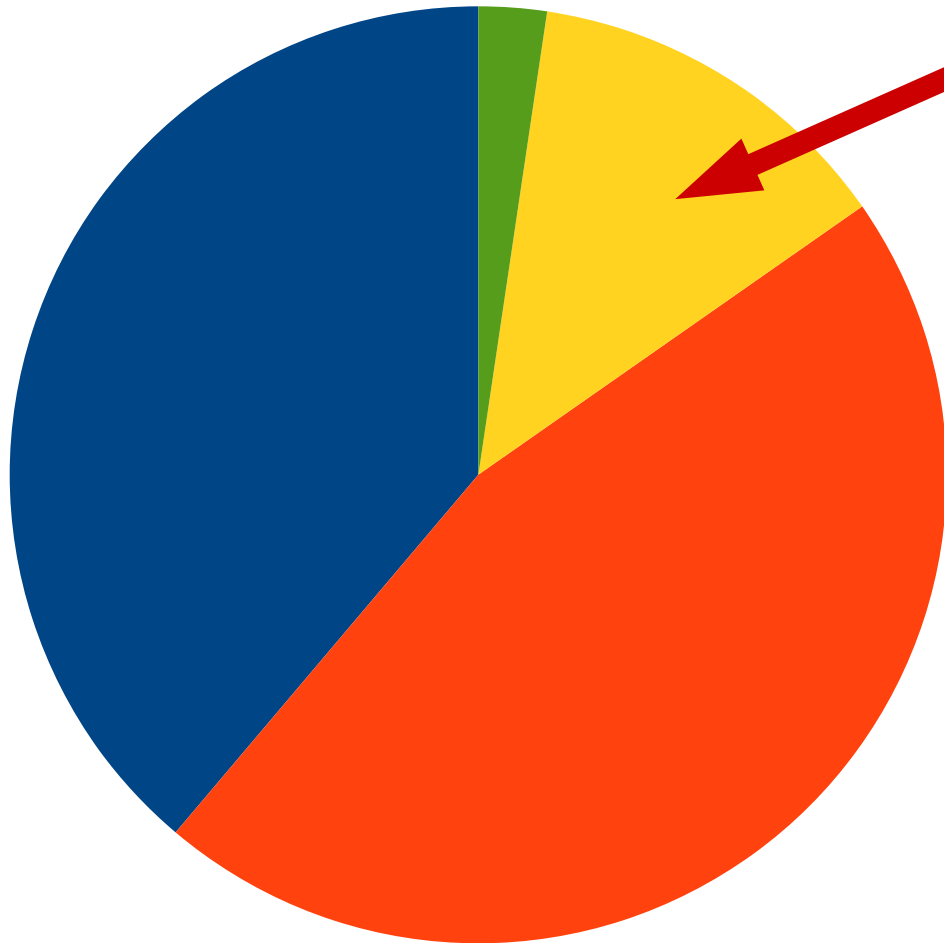
Demander l'autorisation avant de publier une image sur laquelle une personne figure (ses responsables légaux si elle est mineure).

55 % d'entre vous demandent, avant de publier une image, l'autorisation aux personnes qui y figurent ou à leurs représentants légaux.

29 % n'identifient jamais les personnes figurant sur les images publiées.

Droit d'auteur ?

SOURCER



Elèves qui publient des images, vidéos et audios trouvés sur Internet.

Cas particulier des photographies personnelles publiées sur les réseaux

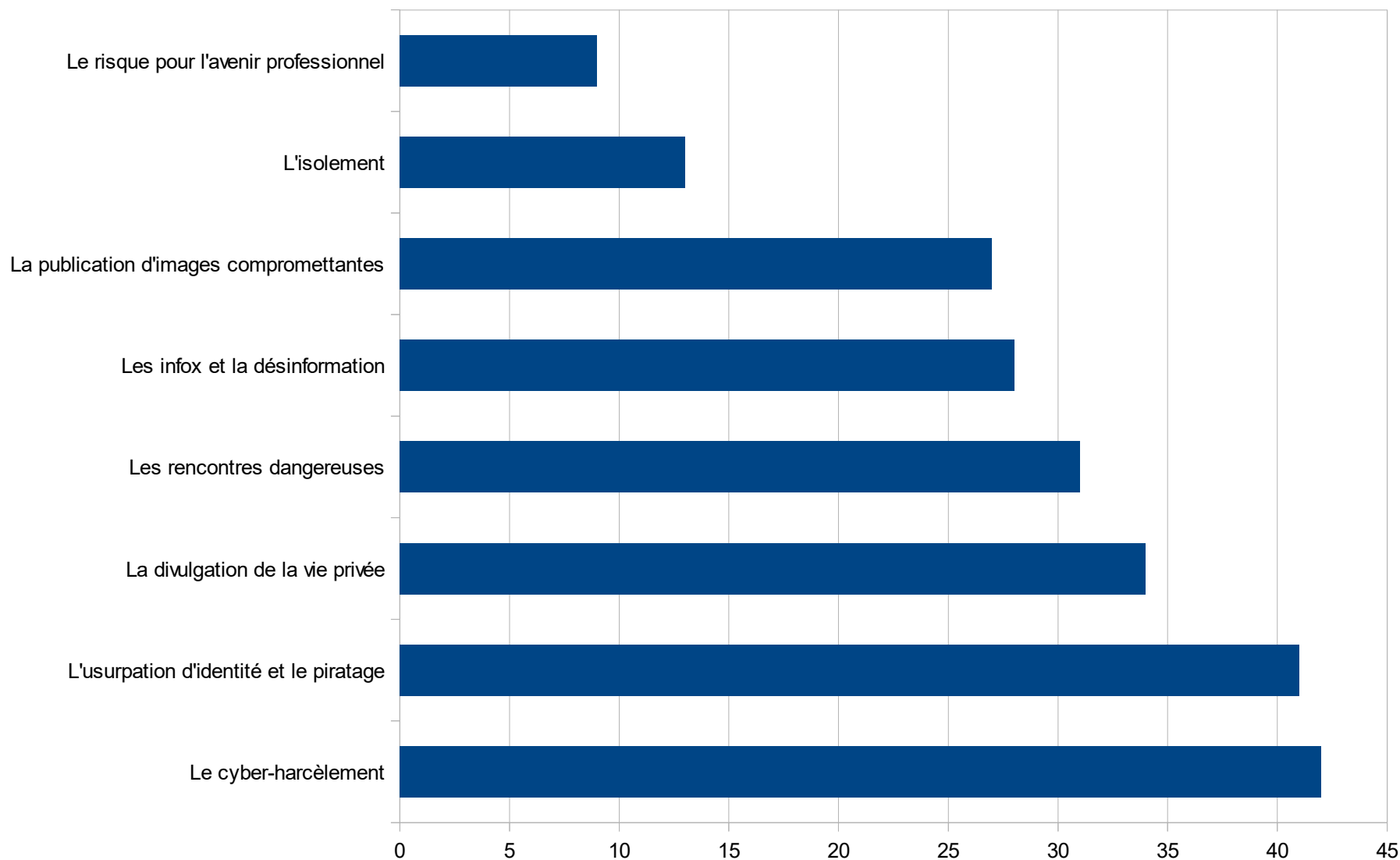
David Corbillé <http://dcorbille.free.fr/?p=3316>

« licence d'utilisation non-exclusive, libre de redevances, transférable et sous-licenciable sur le contenu posté sur ou par le biais du service »

**Même si les réseaux sociaux
sont des espaces plutôt
civilisés, les risques existent.**

COMMENT LES ÉVITER ?

Pour vous, les risques les plus importants sur les réseaux sociaux sont ...



Risque 1

= le cyber-harcèlement

- Une définition :

*« C'est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour adopter **délibérément, répétitivement et de manière agressive** un comportement à l'égard des individus ou d'un groupe avec **l'intention de provoquer des dommages à autrui.** »*

● Ce qui caractérise le cyber-harcèlement :

Anonymat

Absence de face à face

Caractère permanent

Diffusion massive

3 d'entre vous déclarent avoir été (ou être) victimes de cyber harcèlement.

8 d'entre vous déclarent avoir été victimes de menaces, d'insultes, de diffamation ou de rumeurs via les réseaux sociaux.

La législation sur le harcèlement :

Article 222-33-2 modifié par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40

.Les coupables de ces faits âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes. Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans, le harcèlement à l'école est puni jusqu'à **6 mois de prison et 7 500 € d'amende.**

.Des circonstances aggravantes existent :

si la victime a moins de 15 ans,

si le harcèlement a été commis sur une victime dont la particulière vulnérabilité, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique est apparente ou connue de l'auteur,

si le harcèlement a entraîné une incapacité totale de travail (jours d'école manqués) de plus de 8 jours,

si le harcèlement a été commis via internet.

Si une ou plusieurs de ces circonstances s'appliquent, la peine maximale pour un mineur de plus de 13 ans passe à 1 an de prison et 7 500 € d'amende.

Stop-harcèlement

Accueil des jeunes ou des parents, victimes ou témoins de harcèlement à l'école.

Par téléphone : 30 20

appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h

Net Ecoute

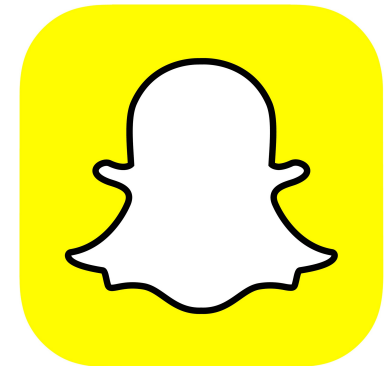
Pour poser vos questions de façon anonyme et confidentielle sur le harcèlement en ligne.

Par téléphone : 0820 20 00 00

appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h

5 conseils de la CNIL pour se protéger du cyberharcèlement sur Snapchat :

- Masquer son numéro de téléphone.
- Activer l'authentification par SMS.
- N'autoriser que ses amis à m'envoyer des Snaps.
- N'autoriser que ses amis à consulter Ma Story.
- Utiliser un pseudo et non votre nom et prénom.



<https://www.cnil.fr/fr/snapchat-5-parametres-regler-pour-maitriser-ses-donnees>

Risque 2 = l'usurpation d'identité, le piratage.

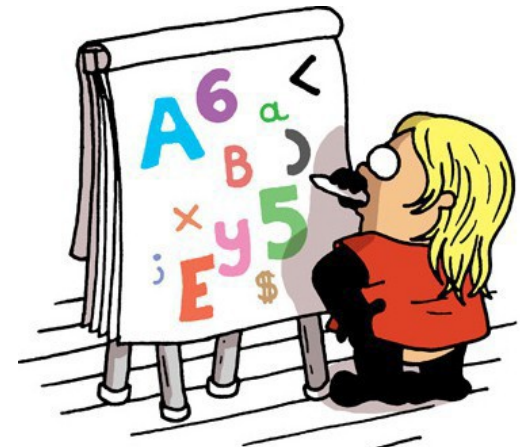
2 CONSEILS :

- Déconnectez vous.
- Changez régulièrement de mot de passe.

UN MOT DE PASSE EFFICACE



Plus de 8 caractères
+ sans lien avec son détenteur
+ MAJUSCULES + ponctuation + chiffres



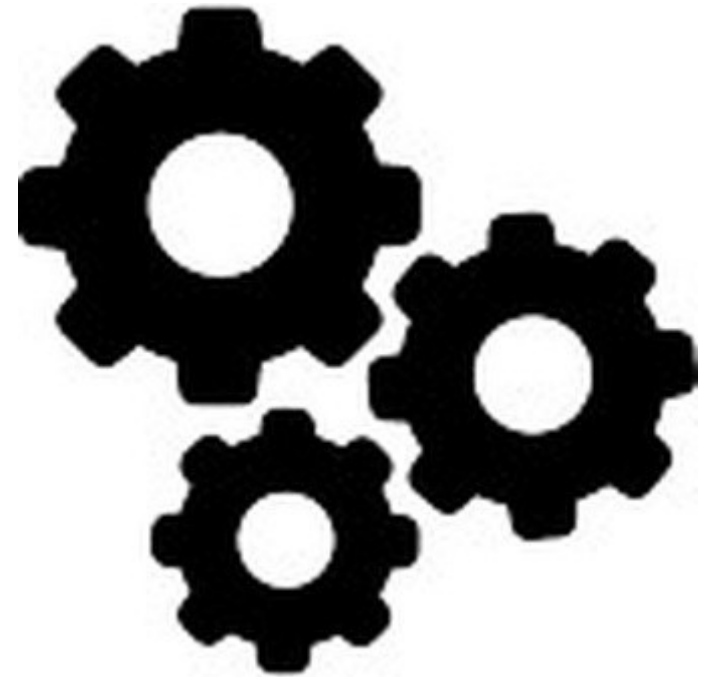
Risque 3 =

**la divulgation d'éléments de
la vie privée**

**Pensez à paramétrer
vos comptes !**

**1/2 d'entre vous s'en sont
occupé à leur inscription.**

**1/4 d'entre vous ne s'en sont
JAMAIS occupé !**



**QUELQUE SOIT LE RESEAU SOCIAL
UTILISÉ,
LE PROFIL EST D'OFFICE
PUBLIQUE !**

Risque 4 = les rencontres dangereuses

<http://www.journaldugeek.com/>



Attention à vos « faux amis » !

3 CONSEILS

Refusez d'ajouter comme « ami » tout « contact », si avez des doutes.

Réfléchissez bien si vous ne le connaissez pas physiquement.

NE RENCONTREZ JAMAIS SEUL(E) UN « AMI » VIRTUEL.

LA FACE CACHÉE DE TIKTOK



Risque 5 : les infox et la désinformation

Je ne transmets que des informations avérées et vérifiées !

Je croise systématiquement les sources.

Je me méfie d'une information anonyme, ne présentant aucune preuve et circulant uniquement sur les réseaux.

Je garde toujours mon esprit critique.

Si je ne suis pas sûr(e) d'une information, je ne la diffuse pas.



Risque 6 =

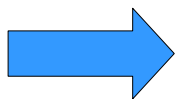
la publication d'images ou de vidéos compromettantes

Réfléchissez avant de poster ou de transférer.

Rappel de la loi = droit à l'image

Vous ne pouvez publier une photographie d'un ami que si vous avez son autorisation (s'il est majeur) ou l'autorisation de ses responsables légaux (s'il est mineur).

Toute image ou vidéo doit respecter l'intégrité de la personne.



DROIT DE DEMANDER LE RETRAIT DE LA PUBLICATION ET DE PORTER PLAINTE.

Snapchat

Attention aux
saisies d'écran !



Risque 9 =

La naïveté

Risque 9 = La naïveté

Un aimable mais véhément coucou
à vos **4** camarade qui pensent qu'il
n'y a **AUCUN** risque !

Réveille
toi !



La e-reputation (= réputation en ligne) est l'opinion d'un public envers une personne, basée sur son identité numérique.

Il y a la réputation que l'on maîtrise plus ou moins ...



Tous les contenus que l'on partage soi même sur les réseaux sociaux.

... et celle que l'on ne maîtrise pas du tout !



Les contenus liés à ce que d'autres personnes vont publier sur nous.

Maitriser sa réputation = protéger sa vie privée

**3 QUESTIONS À SE
POSER !**

Question n°1

**Est-ce que je dirais à voix haute
les commentaires que je laisse si
j'étais dans la « vraie vie » ?**

edutopia

BEFORE YOU POST... THINK!

T - is it true?
H - is it hurtful?
I - is it illegal?
N - is it necessary?
K - is it kind?



Avant de publier... PENSE !

T : est-ce vrai ?

H : est-ce blessant ?

I : est-ce illégal ?

N : est-ce nécessaire ?

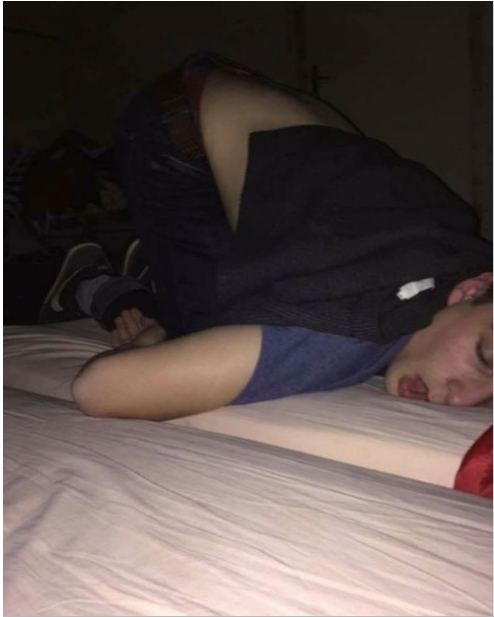
K : est-ce bienveillant ?

Question n°2

Est-ce que j'afficherais telle ou telle photographie sur la voie publique ?

**RESPECT DE L'INTÉGRITÉ
DE LA PERSONNE
REPRÉSENTÉE**

Snapchat Lycée de Mortain





**PHOTOS DE PROFIL
FACEBOOK DE
COLLÉGIENS :
Quelle image donnent-t-
ils d'eux ?**



Question n°3

Est-ce que mon utilisation des réseaux sociaux respecte ma vie privée ?

68 % d'entre vous pensent que leur utilisation des réseaux respecte leur vie privée mais ...

Attention

- Aux **5 élèves** qui échangent sous leur vraie identité.

Aux **6 élèves** dont la photo de profil est reconnaissable.

- Aux **7 élèves** qui indiquent leurs goûts dans leur profil.

- Aux **42 élèves** qui identifient parfois ou toujours les personnes qui figurent sur les images qu'ils diffusent.

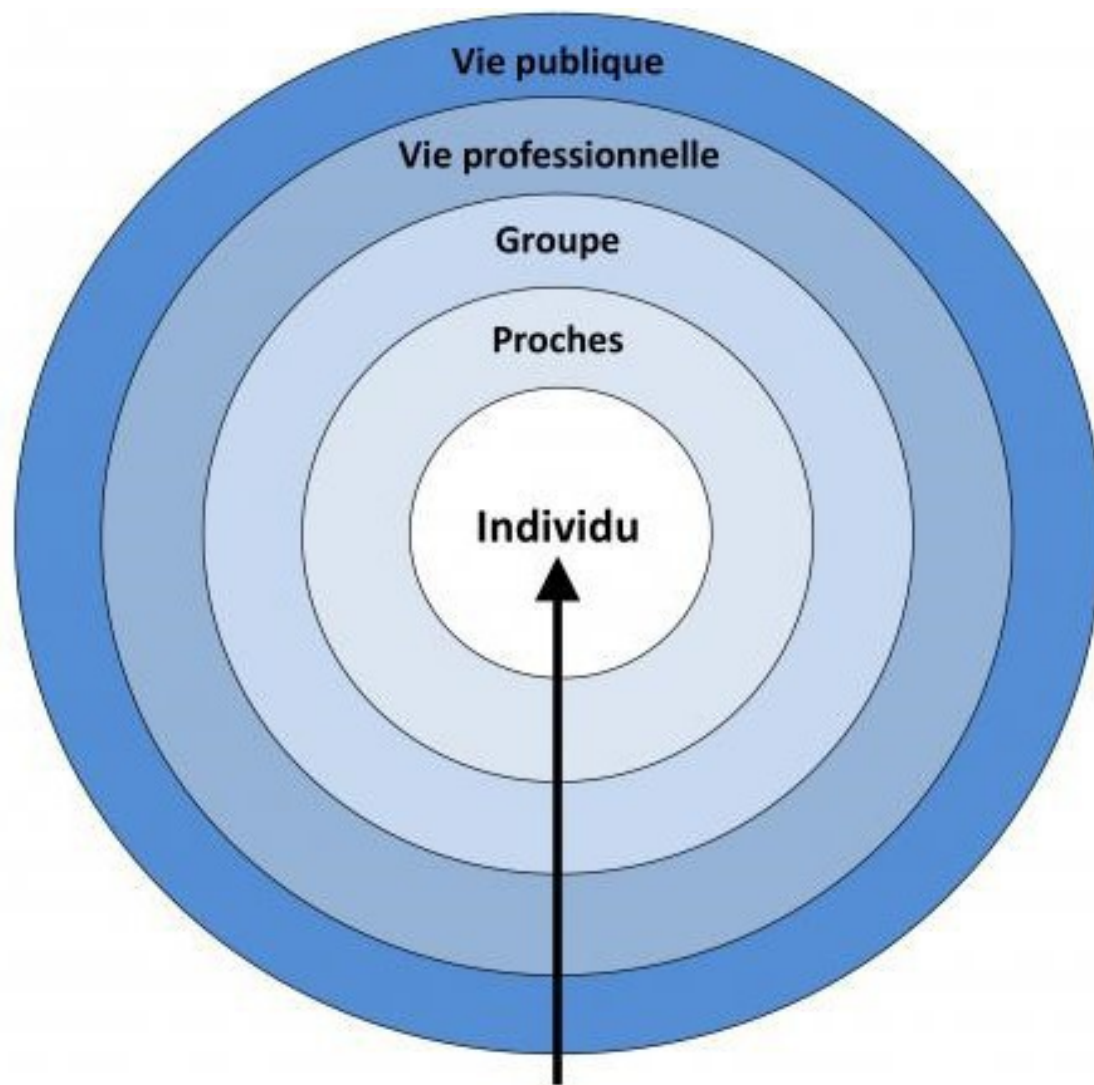
- Aux **11 élèves** persuadés qu'il n'y a pas de problème à diffuser des infos sur leur vie à quasiment tout le monde !

Qui a accès à tes informations publiées sur les réseaux sociaux ?

Tout le monde (vie publique) : 5 élèves

Les personnes que je rencontre dans des activités scolaires ou extra-scolaires
mais qui ne sont pas des amis (vie professionnelle) : 6 élèves

Qui a accès aux informations que tu publies ou que tu partages sur les réseaux sociaux ?



INDIVIDU = toi → 8 %

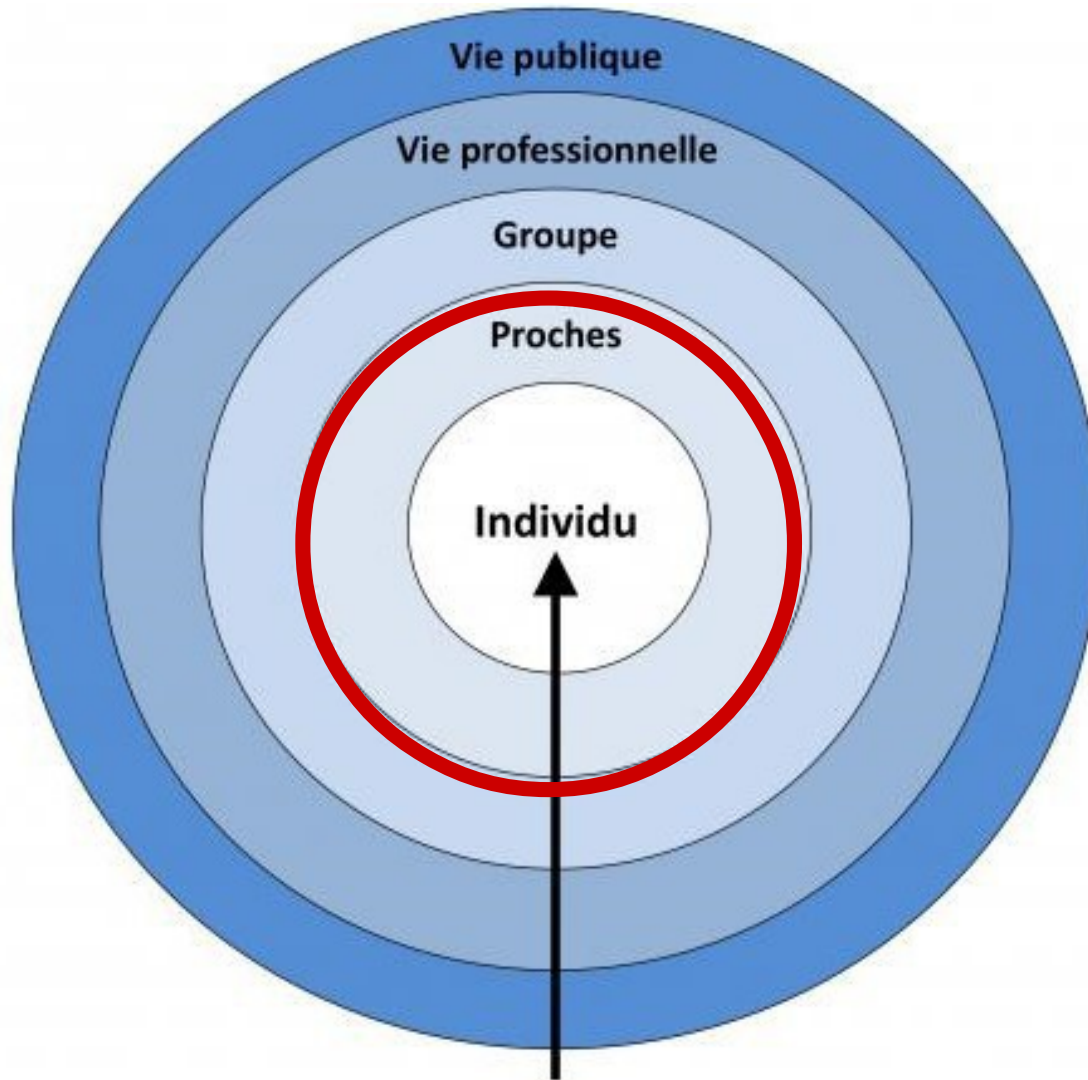
PROCHES = ta famille et tes amis les plus intimes. → 29 %

GROUPE = tes amis au collège, les membres de ton équipe de sport, de ta chorale, etc. → 40 %

VIE PROFESSIONNELLE = les personnes que tu rencontres dans le cadre de tes activités scolaires et extra-scolaires mais avec qui tu ne lies pas amitié (ex. tes professeurs, tes surveillants, ton entraîneur de foot...) → 11 %

VIE PUBLIQUE = tous les autres ! → 12 %

Qui a accès aux informations que tu publies ou que tu partages sur les réseaux sociaux ?



INDIVIDU = toi → 8 %

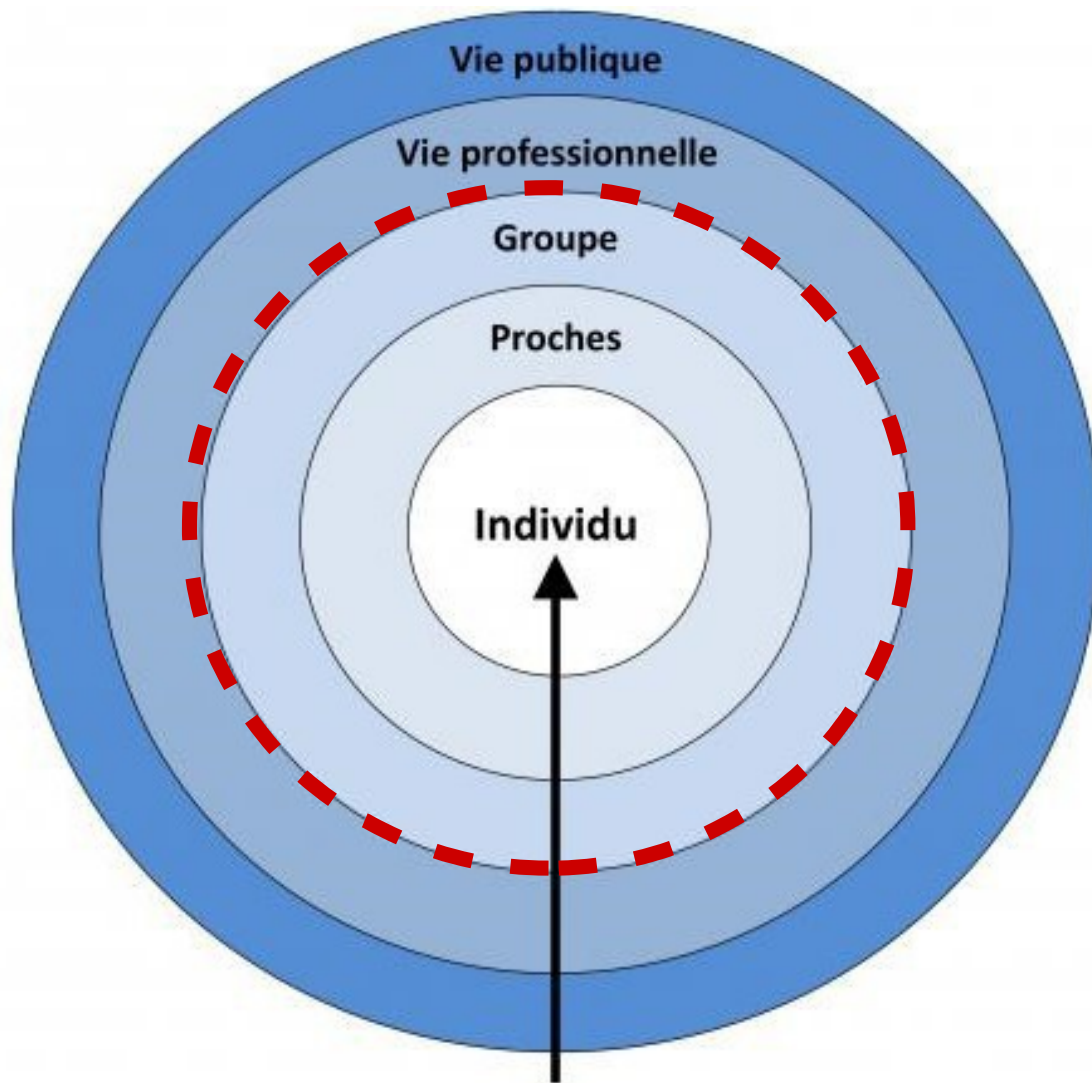
PROCHES = ta famille et tes amis les plus intimes. → 29 %

GROUPE = tes amis au collège, les membres de ton équipe de sport, de ta chorale, etc. → 40 %

VIE PROFESSIONNELLE = les personnes que tu rencontres dans le cadre de tes activités scolaires et extra-scolaires mais avec qui tu ne lies pas amitié (ex. tes professeurs, tes surveillants, ton entraîneur de foot...) → 11 %

VIE PUBLIQUE = tous les autres ! → 12 %

Qui a accès aux informations que tu publies ou que tu partages sur les réseaux sociaux ?



INDIVIDU = toi → 8 %

PROCHES = ta famille et tes amis les plus intimes. → 29 %

GROUPE = tes amis au collège, les membres de ton équipe de sport, de ta chorale, etc. → 40 %

VIE PROFESSIONNELLE = les personnes que tu rencontres dans le cadre de tes activités scolaires et extra-scolaires mais avec qui tu ne lies pas amitié (ex. tes professeurs, tes surveillants, ton entraîneur de foot...) → 11 %

VIE PUBLIQUE = tous les autres ! → 12 %

10 conseils de La CNIL pour rester Net sur le Web

1 Réfléchis avant de publier !

Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu envoies en ligne : infos, photos, opinions.



2 Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse.



3 Ne dis pas tout !

Comme le contenu d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone.



4 Sécurise tes comptes !

Prenant en compte tes profils sur les réseaux sociaux afin de mieux maîtriser les informations que tu souhaites partager.



5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



7 Utilise un pseudonyme !

Cache tes amis et ta famille savent qu'il s'agit de toi.



6 Attention aux photos et aux vidéos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.



8 Attention aux mots de passe !

Ne les communique jamais et choisis-les en vous compliqués : ni la date ni ton surnom !



10 Vérifie tes traces !

Tappe régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quel les informations te concernant circulent sur Internet.



9 Fais le ménage dans tes historiques !

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.



CNIL
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Retrouvez d'autres conseils et astuces sur www.cnil.fr et sur www.education.fr ! #EduNum



**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**